Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213503329-20261030-2026_08_06-DE

COMMUNE DE TEILLAY
Placis de Bussy-Chardonney
35620 TEILLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 06 juillet à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de Mme Florence DROUIN, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : 30/06/2026.

Etaient présents : Florence DROUIN, Valérie FECAMP, François RIO, Véronique LOUAZEL, Fabrice GERARD, Isabelle ROUYER, Vincent MUSSARD, Morgane LEVEQUE, Maud DUCHENE, Aurélien BRARD, Vincent MELLET, Freddy SORAIS, Kévin BOUCHARD.
Etaient absents excusés : Sarah REVAUD (pouvoir à F. DROUIN)
Etaient absents : Sabrina MIGNOT.
M. Fabrice GERARD a été élu secrétaire.
Quorum réuni

N° 2026-08-06
REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-2032

Madame la Maire informe le Conseil municipal de l'obligation de se doter d'un règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation (article L.2121-8). Elle procède à la présentation en séance du règlement intérieur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal pour le mandat 2026-2032.

MAIRIE DE TEILLAY
35 - ILLE-ET-VILAINE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour extrait conforme,
La Maire,

Florence DROUIN